



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Sous-Préfecture
de Fougères-Vitré

ARRÊTÉ

portant modification de la composition de la Commission de Suivi de Site (CSS)
de la société Kervalis à Vitré.

LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE

LE PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 125-1, L. 125-2-1 et R. 125-5, R. 125-8 à R. 125-8-5 ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

VU l'arrêté préfectoral n°32075 du 12 juin 2002 autorisant et régissant le fonctionnement de l'atelier de transformation de sous-produits animaux de la SARL Kervalis, à Vitré, au lieu-dit « La Haie Robert » ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2014 portant création d'une commission de suivi de site dans le cadre du fonctionnement de la société Kervalis à Vitré ;

VU l'extrait du procès-verbal des délibérations du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 29 avril 2015 portant désignation de ses représentants au sein d'organismes divers ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

ARRETE

Article 1er – L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2014 portant composition de la commission de suivi de site de la société Kervalis est modifié comme suit :

1 - Collège « Administrations de l'Etat » :

- M. le Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine ou son représentant,
- M. le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant,
- Mme la Directrice de la délégation territoriale d'Ille-et-Vilaine de l'agence régionale de santé de Bretagne (ARS – DT 35) ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM 35) ou son représentant.

2 - Collège « Élus des collectivités territoriales » :

Sont nommés en qualité de membres titulaires :

Mme Monique SOCKATH, représentant le conseil départemental

M. Jean-Pierre LEBRY, représentant le conseil municipal de Vitré

Mme Anne CHARLOT, représentant le conseil communautaire de Vitré communauté

Sont nommés en qualité de membres suppléants :

M. Thierry TRAVERS, représentant le conseil départemental

Mme Michèle PRACHT, représentant le conseil municipal de Vitré

M. Alain CORNEE, représentant le conseil communautaire de Vitré communauté

3 - Collège « Riverains de l'installation classée ou associations de protection de l'environnement » :

Sont nommés en qualité de membres titulaires :

M. Jean-Marie RUPIN, riverain

M. Paul PEGEAUD, membre de l'association Eau et Rivières de Bretagne

M. Alain TORTELIER, membre de l'association Vitré-Tuvalu

Sont nommés en qualité de membres suppléants :

M. Jean-Yves BELLIER, riverain

Mme Denise HUARD, membre de l'association Eau et Rivières de Bretagne

M. Jacques LE LETTY, membre de l'association Vitré-Tuvalu

4 - Collège « Exploitants de l'installation classée » :

Sont nommés en qualité de membres titulaires :

M. Jean-Yves BORDAS, Président SAS Kervalis

M. Christophe BRÉBION, Directeur du site de Vitré

Mme Chantal HUARD, Responsable exploitation du site de Vitré

Sont nommés en qualité de membres suppléants :

Néant

5 - Collège « Salariés de l'installation classée » :

Sont nommés en qualité de membres titulaires :

M. Jérôme MONNERIE, délégué du personnel

M. Jean-Philippe THOMAS, technicien environnement

Mme Cathy TESSARD, membre du comité d'entreprise

Sont nommés en qualité de membres suppléants :

Néant

6 – Personnalité qualifiée :

M. le Chef du service départemental d'incendie et de secours ou son représentant,

Article 2 Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2014 demeurent inchangées.

Article 3 Le Secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et le Sous-Préfet de l'arrondissement de Fougères-Vitré sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont une copie sera adressée à chacun des membres composant cette commission.

Rennes, le 20 mai 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of several large, overlapping loops and a central vertical stroke, positioned above the name Patrice FAURE.

Patrice FAURE